



**MUNICIPALITÉ DE
SAINT-APOLLINAIRE
COMTÉ DE LOTBINIÈRE
PROVINCE DE QUÉBEC**

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 14 JUILLET 2014

À une séance extraordinaire tenue le 14 juillet 2014 à 19 h, au lieu ordinaire des réunions du Conseil, étaient présents :

M. Bernard Ouellet, Maire
M. Léopold Rousseau, conseiller n° 1
M. Jean-Pierre Lamontagne, conseiller n° 2
M. Jonathan Moreau, conseiller n° 3
M. André Sévigny, conseiller n° 5

Étaient absents :

Mme Julie Rousseau, conseillère n° 4
M. Alexandre D'Amour, conseiller n° 6

La directrice générale atteste qu'une personne est présente dans la salle.

ORDRE DU JOUR

PRÉLIMINAIRES :

1. Ouverture de la session
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Constatation de la régularité de la séance et validation de l'avis de convocation

ÉTUDE :

4. Octroi de contrat pour les ouvrages métalliques, échelles et escaliers métalliques pour le centre multifonctionnel
 5. Octroi de contrat pour les parements métalliques façonnés pour le centre multifonctionnel
 6. Octroi de contrat pour la toiture pour le centre multifonctionnel
 7. Octroi de contrat pour les murs rideaux et vitrages pour le centre multifonctionnel
 8. Résolution autorisant la signature du protocole d'entente avec le MAMROT pour le centre multifonctionnel
 9. Période de questions
 10. Adoption du procès-verbal de la séance tenante
 11. Clôture de la séance extraordinaire
-

16257-07-2014
point no 2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'ordre du jour de la séance extraordinaire du 14 juillet 2014 soit accepté tel que présenté.

Adopté à l'unanimité



16258-07-2014
point no 3

VALIDATION DE L'AVIS DE CONVOCATION

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que l'avis de convocation a été fait conformément à l'article 153 du Code municipal, L.R.Q.c.C-27.1 et constat unanime est fait par tous les conseillers.

Que les membres du conseil municipal considèrent l'avis de convocation bon et valable et au surplus, y renoncent par la présente.

Adopté à l'unanimité

16259-07-2014
point no 4

OCTROI DE CONTRAT POUR LES OUVRAGES MÉTALLIQUES, ÉCHELLES ET ESCALIERS MÉTALLIQUES POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les ouvrages métalliques, échelle et escaliers métalliques pour le centre multifonctionnel, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 2 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (incluant les taxes)	Remarques
Blanchette Métal LSH	90 092.11 \$	Non conforme
Multi Métal G. Boutin inc.	135 417.56 \$	

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5

ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission conforme, soit Multi Métal G. Boutin inc. pour la somme de 135 417.56 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16260-07-2014
point no 5

OCTROI DE CONTRAT POUR LES PAREMENTS MÉTALLIQUES FAÇONNÉS POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les parements métalliques façonnés pour le centre multifonctionnel, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 3 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (incluant les taxes)
RBR Construction inc.	312 618.18 \$
Les Revêtements Vulcain inc.	338 592.17 \$
Clermont ltée	424 372.73 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jean-Pierre Lamontagne, conseiller no 2
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit RBR Construction inc. pour la somme de 312 618.18 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité



16261-07-2014
point no 6

**OCTROI DE CONTRAT POUR LA TOITURE POUR LE CENTRE
MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour la toiture pour le centre multifonctionnel, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QUE 10 soumissions ont été reçues, soit :

Nom de la compagnie	Prix (incluant les taxes)
Toitures Aubé inc.	287 457.50 \$
Toitures-Falardeau inc.	319 860.45 \$
Couvertures Victo 2000 inc.	333 427.50 \$
Toitures Jules Chabot inc.	339 176.25 \$
Les Entreprises J. Chabot inc.	340 211.03 \$
Roland Bolduc inc.	344 350.13 \$
Gagné & Roy inc.	345 702.23 \$
Toitures Des 2 Rives	371 944.13 \$
Toitures Quatre-Saisons inc.	394 588.45 \$
Multi-Toits M.F.	425 292.53 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la plus basse soumission, soit Toitures Aubé inc. pour la somme de 287 457.50 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16262-07-2014
point no 7

**OCTROI DE CONTRAT POUR LES MURS, RIDEAUX ET VITRAGES POUR LE
CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE des soumissions ont été demandées pour les murs, rideaux et vitrages pour le centre multifonctionnel, par le biais du site Se@o;

ATTENDU QU'une soumission a été reçue, soit :

Nom de la compagnie	Prix (incluant les taxes)
Shalwin	322 884.29 \$

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

D'accepter la soumission de Shalwin pour la somme de 322 884.29 \$ incluant toutes taxes.

Adopté à l'unanimité

16263-07-2014
point no 8

**RÉSOLUTION AUTORISANT LA SIGNATURE DU PROTOCOLE D'ENTENTE
AVEC LE MAMROT POUR LE CENTRE MULTIFONCTIONNEL**

ATTENDU QUE par la résolution numéro 15455-07-2012, la municipalité de Saint-Apollinaire déposait un projet relatif au centre multifonctionnel dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire;



ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Apollinaire a reçu un protocole d'entente énonçant les modalités, ainsi que la participation financière maximale de 6 460 000 \$ du ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, représentant 66 ²/₃ % des coûts admissibles;

IL EST PROPOSÉ PAR : André Sévigny, conseiller no 5
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le conseil de la municipalité de Saint-Apollinaire accepte le protocole d'entente avec le ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire relativement à l'octroi d'une aide financière concernant le centre multifonctionnel et ce, dans le cadre du volet Grands projets du Fonds Chantiers Canada-Québec.

Que le maire Bernard Ouellet ou le maire suppléant Julie Rousseau, soient autorisés à signer, pour et au nom de la municipalité, ledit protocole d'entente.

Adopté à l'unanimité

16264-07-2014
point no 10

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENANTE

IL EST PROPOSÉ PAR : Léopold Rousseau, conseiller no 1
ET RÉSOLU à l'unanimité

Que le procès-verbal du 14 juillet 2014 soit adopté séance tenante.

Adopté à l'unanimité

16265-07-2014
point no 11

CLÔTURE DE LA SÉANCE

IL EST PROPOSÉ PAR : Jonathan Moreau, conseiller no 3
ET RÉSOLU à l'unanimité

De clôturer la séance extraordinaire le 14 juillet 2014, à 19 h 07.

Adopté à l'unanimité

Bernard Ouellet,
Maire

Martine Couture,
Directrice générale/secrétaire
